
**Question adressée par le BAPE
au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
dans le cadre des audiences publiques sur le projet minier Horne 5 de Falco
à Rouyn-Noranda**

Est-ce que des études ont utilisé une approche différenciée selon le sexe afin d'évaluer les impacts sur les femmes des projets miniers?

Réponse présentée par la Direction de santé publique
du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

10 Septembre 2024

AUTEURS

Élise Arianne Cabirol, MPA, conseillère en santé environnementale
Direction de santé publique, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

Stéphane Bessette, M. Env., chef d'équipe en santé environnementale
Direction de santé publique, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

RÉVISEURS

Dre Omobola Sobanjo, spécialiste en santé publique et médecine préventive
Directrice de santé publique par intérim
Direction de santé publique, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

Dr Simon Vergnaud, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive
Direction de santé publique, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

Question adressée par le BAPE :

Est-ce que des études ont utilisé une approche différenciée selon le sexe afin d'évaluer les impacts sur les femmes des projets miniers?

Une revue sommaire de la littérature grise et scientifique permet d'apporter un certain éclairage sur la question. De manière générale, il s'agit d'un corpus de connaissances en développement, dont les éléments identifiés demeurent à être explorés davantage pour être mieux compris, mais qui semble confirmer que l'industrie minière aurait des impacts différenciés selon le sexe. Dans ses lignes directrices en matière d'évaluation d'impact sur la santé, l'International Council on Mining and Metals (ICMM, 2010)¹, énonce que les effets négatifs d'un projet minier affectent de manière disproportionnée les populations vulnérables, citant notamment les femmes, tandis que les effets positifs profitent davantage aux groupes déjà privilégiés. Selon Baum et Benshaul-Tolonen (2021)², une revue de la littérature montre que l'industrie minière a des effets hautement spécifiques au genre. Les impacts économiques, tels que la création d'emploi, interagissent avec les normes liées au genre en affectant une diversité de facteurs socioéconomiques. En résumé, il ressort des documents consultés que les impacts positifs économiques bénéficieraient davantage aux hommes, que certains impacts négatifs sur la santé concerneraient davantage les femmes et que ces dernières seraient davantage vulnérables ou touchées en plus grande proportion par certains impacts psychologiques et sociaux.

Le salaire et la proportion de travailleurs homme-femme dans le secteur minier

Les emplois du secteur minier, habituellement reconnus comme étant de bons emplois, sont majoritairement occupés par des hommes. Dans une étude réalisée en Australie en 2012, Reeson, Measham, et Hosking (2012)³ ont observé que les retombées économiques d'une hausse des activités minières dans une localité contribueraient à une hausse des inégalités de revenu en défaveur des femmes. Au Canada, les femmes ne représenteraient que 16 % de la main-d'œuvre dans le secteur minier (Intergovernmental Forum on Mining, Minerals, Metal and Sustainable Development, 2022)⁴. En Abitibi-Témiscamingue, selon une enquête réalisée auprès de ses membres par l'Association minière du Québec en 2020⁵, les femmes occuperaient 13,7 % des emplois directs dans l'industrie minière. Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail avançait en 2017 dans son portrait des femmes dans le secteur minier que « la faible présence des femmes dans les métiers et les postes de production du secteur minier participe à la grande inégalité de revenu entre les hommes et les femmes des régions ressources du Québec »⁶. Cette inégalité de revenu est notable en Abitibi-Témiscamingue : « Au chapitre du revenu d'emploi, l'écart entre les genres s'avère nettement plus important dans la région qu'au Québec. Avec un revenu d'emploi médian des travailleuses de la région de 30 800 \$, l'écart est de 20 000 \$ par rapport au revenu des hommes. [...] Les femmes de la région touchent ainsi 61 % du revenu d'emploi des hommes, comparativement à 78 % pour les Québécoises. [...] Au travail à temps partiel, qui explique une partie de l'écart salarial entre les femmes et les hommes, s'ajoute la concentration professionnelle dans certains postes aux conditions salariales moins avantageuses comparativement aux emplois à prédominance masculine » (Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2023)⁷.

Ces inégalités économiques peuvent entraîner d'autres effets négatifs pour les femmes. « En Abitibi-Témiscamingue, presque les deux tiers (65 %) des couples avec des enfants à la maison vivent en union libre, ce qui est nettement plus élevé qu'au Québec (44 %), dans le contexte où on retrouve en Abitibi-Témiscamingue un plus haut taux de conjoints de fait (vs mariages) qu'ailleurs au Québec. En juxtaposant la proportion des couples en union libre avec des enfants mineurs et l'écart salarial entre les hommes et les femmes au sein d'une unité familiale de ce type, une mère en union libre court plus de risque d'appauvrissement en cas de séparation en Abitibi-Témiscamingue qu'ailleurs. [...] L'hypothèse émise repose sur les emplois

1 <https://www.iisd.org/system/files/2023-04/women-mine-of-the-future-canada.pdf>

2 <https://www.journals.uchicago.edu/doi/full/10.1086/715525>

3 <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/j.1467-8489.2012.00578.x>

4 <https://www.iisd.org/system/files/2023-04/women-mine-of-the-future-canada.pdf>

5 https://amq-inc.com/wp-content/uploads/2023/02/retombees-fr-2020_vf.pdf

6 https://ciaft.qc.ca/wp-content/uploads/2017/01/ciaft_femmesmetierssecteurminierqc_pdf.pdf

7 https://www.observat.qc.ca/documents/publication/oat_2023_portrait_femmes_juin2023_vf.pdf

mieux rémunérés pour les hommes, qui sont plus fortement représentés dans les industries liées à l'exploitation des ressources naturelles » (Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2023)⁸. Aalhus (2018)⁹ souligne que les activités industrielles liées à l'exploitation des ressources naturelles peuvent mener à une plus grande dépendance économique des femmes vis-à-vis leur partenaire, ce qui peut contribuer, tel que le remarque l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, à « maintenir ou exacerber une position de vulnérabilité chez la femme qui subit de la violence conjugale [...] Dans un contexte de précarité économique, il peut être difficile pour les femmes désireuses de quitter un partenaire violent de se trouver un logement à un coût abordable »¹⁰.

Effets sur le logement

Les projets miniers, par l'afflux de travailleurs, exercent une pression sur le marché locatif. Bouchard-Bastien et Gervais (INSPQ, 2017)¹¹ notent que « le prix des biens et des services, particulièrement le prix des logements, tendrait à augmenter pour les résidents locaux et pour les travailleurs de passage au sein de la communauté d'accueil [...] Selon les études retenues, cette dynamique peut favoriser l'augmentation de l'écart entre les riches et les pauvres et accroître la vulnérabilité de certains groupes ». Parmi ces groupes vulnérables se retrouvent les femmes, plus susceptibles de vivre dans des conditions financières précaires, en raison notamment de leur revenu proportionnellement moins élevé (voir plus haut). Pour cette raison, ces dernières sont plus susceptibles d'être touchées par la crise du logement. Elles sont plus nombreuses à la tête d'une famille monoparentale (7 familles monoparentales sur 10 à Rouyn-Noranda selon les données du recensement canadien de 2021)¹² et « plus d'un ménage locataire sur deux (50,8 %) a une femme comme principal soutien financier [...] » (FRAPRU, 2023)¹³. À Rouyn-Noranda, ce sont 22 % des femmes qui dépensent plus de 30 % de leur revenu sur le loyer et les services publics, alors que c'est le cas de 17 % des hommes (Recensement 2021)¹⁴.

Horaires de travail

Les horaires de travail habituels du secteur minier peuvent peser sur le quotidien des femmes ayant des enfants avec un homme travaillant dans cette industrie (Aalhus, 2018)¹⁵, en plus d'avoir été identifiés dans certaines études comme étant un facteur limitatif sur le plan des opportunités professionnelles : « De plus, dans les secteurs minier et forestier, il n'est pas rare que les quarts de travail soient plus longs, atypiques et parfois même en rotation de jour et de nuit. Cette réalité a un impact sur le quotidien des familles, dont les femmes assument une plus grande part des responsabilités afin de permettre à leur conjoint d'occuper ce type de poste. Pour certaines femmes, cette situation peut restreindre leurs perspectives professionnelles » (Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue, 2020)¹⁶. Ces horaires sont par ailleurs susceptibles d'avoir un impact négatif chez les travailleuses enceintes. En effet, en ce qui concerne les risques spécifiques liés à la rotation des quarts de travail, une méta-analyse de Croteau (INSPQ, 2007)¹⁷ fait état de nombreux effets négatifs sur la grossesse, les risques d'avortement spontané, d'accouchement avant terme, de faible poids de naissance et d'insuffisance de poids pour l'âge gestationnel étant augmentés par des rotations jour-soir-nuit.

⁸ https://www.observat.qc.ca/documents/publication/oat_2023_portrait_femmes_juin2023_vf.pdf

⁹ https://www.northernhealth.ca/sites/northern_health/files/services/office-health-resource-development/documents/impacts-promising-practices-assessment-monitoring.pdf

¹⁰ https://www.observat.qc.ca/documents/publication/oat_2023_portrait_femmes_juin2023_vf.pdf

¹¹ https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2318_dimensions_sociales_psychologiques_activites_minieres.pdf

¹² <https://rentalhousingindex.ca/fr/#intro>

¹³ <https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2023/09/DossierNoirFRAPRU2023.pdf>

¹⁴ <https://rentalhousingindex.ca/fr/#intro>

¹⁵ https://www.northernhealth.ca/sites/northern_health/files/services/office-health-resource-development/documents/impacts-promising-practices-assessment-monitoring.pdf

¹⁶ <https://rfat.qc.ca/2021/05/05/etat-des-lieux-regionaux/>

¹⁷ <https://www.inspq.qc.ca/publications/677>

Services de garde et services de santé et services sociaux

La région de l'Abitibi-Témiscamingue est aux prises avec une pénurie de places en services de garde : « Avec 3 742 places offertes pour 7 823 enfants de 0 à 4 ans dans la région en 2022, 48 places étaient disponibles pour 100 enfants (68 places au Québec). Selon le ministère de la Famille, plus de 800 enfants étaient en attente d'une place en décembre 2022 » (Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2023)¹⁸. L'arrivée de travailleurs possiblement accompagnés de leur famille créerait une augmentation de la demande pour ces services. Or, lorsqu'ils ne réussissent pas à trouver une place en service de garde, les couples font généralement le choix de conserver le meilleur salaire, qui se trouve à être en grande majorité celui de l'homme dans un couple hétérosexuel (voir données portant sur l'écart de revenu en région mentionnées plus haut). Dans cette perspective, l'augmentation de la pénurie de places en services de garde pourrait être susceptible d'avoir un impact négatif sur l'autonomie financière des femmes, et plus spécifiquement sur les femmes monoparentales.

En ce qui concerne les impacts anticipés sur les services de soins de santé et de services sociaux, le projet Horne 5 s'inscrit dans un contexte de fragilité régionale en matière d'offre de soins. Bien que l'impact anticipé du projet en termes de besoin de main-d'œuvre ne soit pas comparable avec certains projets miniers pouvant aller jusqu'à doubler la population de la communauté d'accueil, le projet viendrait solliciter une offre de soins déjà saturée, et aggraverait probablement les déficits d'accès constatés. Il ressort de la littérature consultée^{19,20,21,22} qu'une mauvaise planification de la présence de ces travailleurs sur le territoire pourrait avoir des effets néfastes sur la prise en charge des habitants de la ville-MRC et il est possible d'avancer que ces effets seraient plus accentués pour les femmes, celles-ci étant plus impliquées que les hommes dans les soins à des enfants ou des adultes dépendants (52 % des femmes sont dans cette situation pour 42 % des hommes, Statistiques Canada, 2022)²³, dans la « proche aide » en général et l'organisation des soins pour un proche malade en particulier (Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2023)²⁴.

Effet boomtown

Plusieurs des études consultées tendent à démontrer que l'afflux de travailleurs masculins dans les villes minières (effet « boomtown ») déséquilibre le ratio hommes/femmes, ce qui augmenterait le risque pour les femmes d'être victimes de violence²⁵, particulièrement dans les zones rurales et isolées (DeKeseredy et Donnermeyer, 2022; Charman et Oconnor, 2023; Shandro, 2011)^{26,27,28}. Les connaissances actuelles ne permettent pas de prévoir l'ampleur de ces effets dans le contexte d'un projet minier en milieu urbain. Toutefois, l'enjeu des violences faites aux femmes et des violences à caractère sexuel demeure une préoccupation constante dans la littérature sur le sujet, tout comme dans les études portant sur les effets du *fly-in-fly-out* sur les communautés.

¹⁸ https://www.observat.qc.ca/documents/publication/oat_2023_portrait_femmes_juin2023_vf.pdf

¹⁹ Oke B, Wilson GN. Health service impacts and extractive industries: Experiences from health service leaders operating in a resource-dependent region. *Extr Ind Soc.* 1 sept 2024;19:101475.

²⁰ <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/497851495202591233-0290022017/original/ManagingRiskofAdverseImpactfromProjectLaborInflux.pdf>

²¹ <https://eupha.org/repository/sections/HIA/Human%20Health%20Ensuring%20Protection%20Main%20and%20Appendices.pdf>

²² Shandro J. A. et coll. (2011). Perspectives on community health issues and the mining boom–bust cycle. *Resources Policy*, Volume 36, Issue 2, pages 178-186.

²³ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221108/dq221108b-fra.htm>

²⁴ https://www.observat.qc.ca/documents/publication/oat_2023_portrait_femmes_juin2023_vf.pdf

²⁵ Aalhus PM, Fumerton DR. (2018). The social determinants of health impacts of resource extraction and development in rural and northern communities: A summary of impacts and promising practices for assessment and monitoring.

https://www.northernhealth.ca/sites/northern_health/files/services/office-health-resource-development/documents/impacts-promising-practices-assessment-monitoring.pdf

²⁶ https://www.researchgate.net/publication/363613154_A_New_Theory_of_Globalization_Natural_Resource_Extraction_and_Violence_Against_Women_Toward_Solving_the_Linkage_Problem

²⁷ <https://ruralcriminology.org/index.php/IJRC/article/view/8988/7832>

²⁸ Shandro J. A. et coll. (2011). Perspectives on community health issues and the mining boom–bust cycle. *Resources Policy*, Volume 36, Issue 2, pages 178-186.

Bouchard-Bastien et Gervais (INSPQ, 2017)²⁹ avancent que certaines études présentent toutefois des résultats partagés concernant les crimes et les délits. « D'une part, des auteurs ont observé dans certaines communautés australiennes (Australie occidentale et Queensland) et québécoises (Abitibi-Témiscamingue et Nunavik), dont des communautés autochtones, que la venue de travailleurs de l'extérieur aurait des incidences sur l'ordre public (p. ex., augmentation de la conduite en état d'ébriété, de la consommation de drogues, de la violence et de la prostitution) » tout en soulignant « l'importance de s'attarder au contexte culturel et social de chaque communauté ». Cette idée de tenir compte du contexte particulier de chaque communauté d'accueil et de ne pas généraliser les impacts négatifs pour l'ensemble des situations rejoint celle de Baum et Benschaul-Toloney (2021)³⁰ qui précise que les booms miniers mènent dans certains cas à une réduction de certains effets sociaux négatifs quand des opportunités économiques s'ouvrent pour les femmes. Ceci pointe vers l'importance de prévoir des mesures visant à réduire significativement l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes qui seront employés dans le cadre du projet à l'étude.

²⁹ https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2318_dimensions_sociales_psychologiques_activites_minieres.pdf

³⁰ <https://www.journals.uchicago.edu/doi/full/10.1086/715525>

Conclusion

La littérature grise et scientifique consultée abordant une approche différenciée selon le genre pour évaluer les impacts des projets miniers suggère que les effets individuels et sociaux négatifs pouvant survenir seraient accentués chez les femmes et que les impacts positifs économiques bénéficieraient davantage aux hommes. Une analyse plus précise des inégalités genrées pouvant résulter de l'implantation d'un projet du type de Horne 5 est cependant dépendante de nombreux paramètres qui n'ont pas été précisés pour le moment. Les bonnes pratiques du secteur prévoient une évaluation des impacts sociaux, ainsi que des outils de mitigation de ceux-ci qui devraient être définis contractuellement pour être efficaces. L'ensemble de ces impacts sera à analyser plus en profondeur à la lumière de facteurs pour l'instant encore inconnus, tels que la provenance de la main-d'œuvre (déjà résidents de Rouyn-Noranda ou non), l'effet qu'aura la pénurie de main-d'œuvre sur la capacité du promoteur à ne pas employer de main-d'œuvre en *fly-in-fly-out*, les mesures qui seront mises en place pour atténuer les impacts socioéconomiques négatifs anticipés sur la masse salariale, le logement, les services de garde, les services de santé et de services sociaux, les horaires de travail, etc.

**Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue**

Québec 